

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 25 février 2026

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

1. APPEL.

Excusés : Messieurs Christophe Pilet, Christian Jan et Benoit Foucault.

La Secrétaire procède à l'Appel : **27 Membres** sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle propose de passer au Point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La Présidente donne lecture de l'Ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2025.
4. Rapports sur le « Préavis municipal N°7/2025 – Réfection des chemins agricoles des Chises, des Rippes et du Châtelard ».
 - a) Rapport de la Commission des Finances.
 - b) Rapport de la Commission ad hoc.
5. Rapports sur le « Préavis municipal N°8/2025 – Réfection des couverts des fontaines de la Laiterie et de la Maison de Commune ».
 - a) Rapport de la Commission des Finances.
 - b) Rapport de la Commission ad hoc.
6. Renseignements de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

L'Ordre du Jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente propose de passer au Point 3.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 DECEMBRE 2025.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Il n'y a pas de demande de modification.

Le Procès-verbal du 3 décembre 2025 est accepté avec 25 voix et 1 abstention.

La Présidente remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

4. RAPPORTS SUR LE « PREAVIS MUNICIPAL N°7/2025 – REFECTION DES CHEMINS AGRICOLES DES CHISES, DES RIPPES ET DU CHATELARD »

La Présidente avise que la CoFin a émis deux Rapports et que ceux-ci ont été transmis aux Membres du Conseil.

Pour faute de procédure du premier Rapport, le 2^{ème} Rapport est validé ; le précédent est annulé. La Présidente souligne qu'après la lecture dudit Rapport, elle donnera quelques informations sur l'annulation du 1^{er} Rapport. Le Bureau ayant constaté un point de non-conformité, la Présidente a contacté la Préfecture et à la suite elle a eu un entretien avec le Président de la Cofin afin de présenter un nouveau Rapport.

a) Rapport de la Commission des Finances :

Monsieur Hervé Moine, Président et Rapporteur de ladite Commission donne lecture dudit Rapport.

La Présidente le remercie et avant d'ouvrir la discussion elle souhaite faire un point sur les Amendements. Elle avise qu'elle a eu un entretien avec la Préfecture et le DGAIC.

Elle instruit l'Assemblée selon La LC (art.146 de la Constitution Vaudoise) ainsi que sur les Amendements et Sous amendements (art. 35a) en soulignant que les Amendements ne doivent en aucun cas modifier le corps d'un Préavis.

Elle rend attentif qu'il est interdit d'ajouter une conclusion dans le Préavis qui ne porterait pas sur une compétence du Conseil communal.

Concernant le Rapport présenté ce soir par la Cofin, le vote se porte seul sur les Conclusions du Préavis municipal, après avoir accepté ou non les Amendements proposés par ladite Commission.

A remarquer que ;

- La CoFin « propose au Conseil communal d'amender le Préavis municipal ». Le premier Amendement vise à modifier le corps de celui-ci, par le fait « de retirer du Préavis municipal N° 7/2025 toutes les demandes relatives au chemin du Châtelard ».
- Que celle-ci aurait dû faire la proposition de ses amendements au Bureau du Conseil dans les temps impartis, par souci de conformité.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Roman Tarnovski, membre de la CoFin, demande si les amendements proposés par la CoFin sont acceptés ou pas ? Vont-ils être portés au vote du Conseil ?

La Présidente précise dans un premier temps que les amendements n'ont pas encore été acceptés puisque le vote du Conseil n'a pas eu lieu. Nous sommes au point Discussions. Ensuite : les amendements proposés seront soumis au vote du Conseil, l'un après l'autre. Si les amendements sont acceptés, le Préavis amendé dans ses Conclusions sera proposé au vote du Conseil. Si les amendements sont refusés, le Préavis soumis au vote sera celui présenté par la Municipalité.

Monsieur Roman Tarnovski souligne que le Préavis municipal porte sur trois chemins communaux, donc la CoFin a étudié séparément les trois chemins et proposé pour l'un d'eux des amendements.

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, fait remarquer que l'amendement de la CoFin est clair. Celle-ci demande que le budget prévu pour les chemins des Chises et des Rippes soit validé et que la partie du financement pour le chemin du Châtelard (amendements) le montant soit enlevé. Ce qui peut poser un problème, c'est la première phrase de l'amendement « *de retirer du préavis municipal N° 7/2025 toutes les demandes relatives au chemin du Châtelard* ». Ce qui peut se faire très simplement, c'est reprendre tels quels les conclusions de

la Municipalité, ôter « ...et du Châtelard » sur le 2^{ème} paragraphe et modifier le montant de CHF 150'000.- par le montant de CHF 65'000 y compris CHF 5'000.-

La Présidente est d'accord avec la sujétion de Monsieur Rochat mais, en l'état, le premier amendement modifie le corps du Préavis.

Monsieur Pierre-Yves Rochat propose à la Présidente d'entendre le Rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente passe la parole à la Commission ad hoc

b) Rapport de la Commission ad hoc :

Monsieur Gilles Sandoz, Président et rapporteur de ladite Commission donne lecture dudit rapport.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Denis Delapierre, Conseiller communal, souligne que faire le chemin en dur est d'un coût élevé et en sus le terrain sera moins perméable. Effectuer les travaux sur les trois chemins avec la même entreprise est un gain de temps et de coût. Ces chemins sont d'abord à usage agricole mais bien refaits les personnes et vélos pourront s'y promener.

La Présidente pose la question à la Municipalité si, à ce stade, elle envisage de retirer son Préavis et revenir avec un autre, portant sur deux propositions/études : gravier et dur. Actuellement, nous sommes dans une discussion qui touche à la cogestion, car les travaux sur les routes et chemins publics sont de compétence municipale.

Monsieur Roman Tarnovsky souligne que la Cofin demande une proposition pour une réfection en dur et une autre pour une réfection en gravier et des chiffres pour chacune.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, demande si la Municipalité a une estimation globale du coût ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond en posant la question « Fait-on un chemin en dur ou pas...ou rien du tout ? » A savoir que :

- De zone agricole actuellement, nous changeons l'affectation du chemin perméable, graveleux, en un chemin bitumineux ou en béton.
- Cela demande une étude et une validation du service hors zone à bâtir qui va prendre trois mois au minimum (s'attendre à plus longue attente).
- Si c'est validé : le chemin sera mis à l'enquête ; soit préparation du dossier, soumettre à l'enquête ; y a-t-il des oppositions ou pas à traiter ? Donc, encore deux mois ou plus.
- Ensuite, demandes d'offres à des entreprises

Cette partie demande déjà presque une année de procédure.

A la suite, si l'on pense « bitumineux » cela pourrait poser un problème aux agriculteurs ; qu'est-ce que cela va compromettre de leur côté ? Quelles mesures ils devront prendre ?

- Chemin bitumineux cela signifie chemin complètement étanche, donc évacuation des eaux (travaux en deux parties).
- Faire une canalisation sous un chemin existant avec 1% minimum de pente, d'une grille à l'autre.
- Cette eau évacuée doit être amenée au ruisseau dit le « Flumeau », soit 220 mètres de champs à traverser (1^{ère} partie)
- A la suite, la 2^{ème} partie est plus pentue, cela va du Flumeau à la limite du territoire de la Commune d'Etoy. Cela signifie que toute cette eau va se trouver sur ladite commune.
- Est-ce que la Commune d'Etoy est d'accord que Lavigny déverse ses eaux dans leurs canalisations ?
- Est-ce que les canalisations d'Etoy peuvent absorber ce surplus ?
- Qui va payer la réfection de tous ces collecteurs ?

Ceci est le contexte...maintenant parlons de prix :

- Faire un chemin bitumineux tout simple, mono couche 7 cm d'épaisseur sur 3,20 de large sur toute la longueur (1430m) : plus-value de CHF 150'000.- supplémentaire, soit CHF 237'000.- plus divers et imprévus : total CHF 261'000.-

Ne sont pas inclus l'évacuation des eaux et les problèmes que peuvent avoir les agriculteurs

- Collecteur partant du chemin du Châtelard pour relier le Flumeau (environ 220m) : CHF 90'000.- ; sans parler du collecteur sous la route avant de dévier sur le Flumeau.

Pour information, on compte CHF 500.- le m/l ; si on prend 800m (ce n'est pas la totalité du chemin) cela fait un montant de CHF 400'000.-

En résumé : CHF 261'000.- au lieu de CHF 87'000.- et si on veut faire la totale, le montant s'élève à CHF 640'000.-

Sans compter les autorisations et autres inconnues sur la Commune d'Etoy. Sans savoir si les canalisations sur Lavigny sont en état ou bouchées.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, espère avoir répondu à la question de Monsieur Gilles Sandoz ainsi qu'à la Commission des Finances concernant leurs amendements.

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, remarque qu'une chose ressort des deux rapports des Commissions, ce sont les « garanties ». Est-il possible de contracter un contrat d'entretien de ces chemins. On sait que cela va coûter tant dès le départ ; il semblerait justifié de créer un tel contrat pour une durée de quinze ans au vu de l'investissement, ceci afin d'éviter de payer chaque année un montant de 10 à 20'000.- CHF ?

Monsieur Rémy Wulliens répond que lors de la discussion avec la Commission ad hoc il a évoqué une période de 15 ans, ce chemin a été fait dans les années 60. La Municipalité n'a pas trouvé de documents, de traces, concernant ce chemin pour une réfection totale depuis les années 60.

Il informe que depuis qu'il est municipal, trois fois la Municipalité a investi pour des problèmes de chemins, soit pour un montant d'environ CHF 15'000.-

Depuis les années 1960 à 2010, le chemin en discussion a répondu aux attentes dévolues et en tant que chemin agricole, on y a circulé sans problème.

Maintenant, si on fait ce chemin à neuf, les cyclistes et les piétons pourront marcher sans mettre les pieds dans un « nid de poule ». Ce chemin peut tenir quinze, trente ou quarante ans...on ne sait pas ! Et si dans quinze ou vingt ans on refait ledit chemin, combien de fois pourrait-on refaire ce chemin pour le montant de CHF 640'000.- ? La question est à se poser ?

Concernant les garanties, la construction est régie par certaines normes (SIA), soit des délais de garanties fournies par les entreprises...mais pour une période de 15 ans, il n'existe pas de garantie faites par les entreprises concernées (ce n'est pas coutume).

A la question d'un contrat d'entretien...oui, cela peut se faire (comme pour une toiture ou autre) et pour quels aléas ? à la suite d'une intempérie, d'une mauvaise utilisation du chemin par des véhicules, autres !

Monsieur Vincent Porchet, Conseiller communal, demande concernant le chemin, quel serait la durée de vie si celui-ci est fait en enrobé ou en béton ? Ceci pour mesurer le coût de l'investissement.

Monsieur Rémy Wulliens répond que l'on ne connaît pas la qualité de la fondation de ce chemin. Le problème est la largeur qui est limitée à 2,55 mètres, exceptionnellement à 3.50 mètres (moissonneuse-batteuse) pour les chemins agricoles ; le temps de vie au maximum quarante ans, voir moins !

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, donne un complément d'information : tout ce qui se fait est en béton et pas avec du goudron, ceci pour éviter les problèmes d'affaissement

des bordures dû au poids des véhicules agricoles. Il demande si le béton a un prix plus élevé que le goudron ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que la réfection des chemins agricoles est d'améliorer ce qui a été fait dans les années soixante (amélioration foncière). Aujourd'hui les véhicules sont plus imposants par leurs roues et leur poids et ils cassent les chemins.

Monsieur Wulliens donne diverses informations sur le bétonnage des chemins agricoles qui n'est pas obligatoire et des subventions.

Il explique que si l'on veut obtenir des subventions AF, il faut faire des demandes au service des améliorations foncières. A la suite il faut faire un état des lieux de tous les chemins agricoles de la Commune, sans exception, (études à faire) et une estimation de coût. Cette dernière faite par un bureau d'étude peut s'élever à CHF 6'000'000.-

Ensuite procédure : mise à l'enquête, acceptation.

La Commune va financer ces chemins pendant dix ans, ou moins, en accord avec le Canton. Mais...attention, tant que les travaux ne sont pas terminés le coût est supporté par la Commune, elle va faire la banque...car la subvention sera versée seulement à la fin des travaux.

Actuellement c'est ainsi, le Canton a les sous pour cette subvention...mais dans dix ans la loi peut changer... en mieux ou pas.

Concernant la procédure pour le chemin du Chatelard...pendant deux ans la Commune ne pourra rien faire si ce n'est faire des tacons qui coûtent.

Le 70% de nos chemins agricoles sont encore en état ou demandent peu de réfection dans les cinq prochaines années. Est-ce que cela vaut la peine de passer par une telle procédure de plusieurs millions ?

Monsieur Denis Delapierre, Conseiller communal, demande ce que l'on va voter ? Il trouve que le préavis municipal est une bonne solution.

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, souligne qu'aujourd'hui on désimperméabilise, on goudronne places publics, écoles et autres, le goudron pollue.

On dégrade les chemins, on reçoit des subventions.

Personnellement, elle éprouve plus de plaisir à marcher sur un chemin de campagne qui n'est pas goudronné.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, s'adresse à la Présidente concernant la procédure. Si la CoFin maintient son rapport tel que présenté, est-il possible à l'Assemblée de prendre en considération le rapport de la Commission ad hoc et ne pas valider le rapport de la CoFin ?

La Présidente répond à la CoFin que le Conseil votera sur les amendements proposés et ensuite sur les Conclusions du Préavis amendées et non pas sur le fond du Rapport. Le Conseil peut accepter ou non les amendements proposés.

Monsieur Willy Favre, Municipal, donne un complément d'information sur l'amélioration du réseau pour relier Etoy par une piste cyclable. La Municipalité n'a pas abandonné l'idée des liaisons par cycle autour de la Commune mais il faut du temps pour trouver un accord satisfaisant avec le Canton. Il faut peut-être séparer la réfection des chemins agricoles et les pistes cyclables.

Monsieur Hervé Moine, Président de la CoFin, rappelle le vice de forme du 1^{er} rapport, discuté avec la Présidente. Il ajoute qu'il avait fait ce 1^{er} rapport avec « cœur ». Concernant le 2^{ème} rapport, quelques Membres de la CoFin voyant les choses sous un autre angle, la discussion a été quelque peu mouvementée. En présentant ce second rapport, ils n'avaient pas pensé à tous ces travaux, à tous ces détails, au changement de zone et autres, et au coût que cela représentait. Ce soir, à entendre le Conseil, les avis sont assez tranchés et il n'a aucun regret.

Il indique que cela fait vingt-six ans qu'il habite la Commune et celle-ci a changé et va encore changer avec les nouvelles constructions car les personnes qui viennent s'installer dans notre Commune ne sont pas tous d'ici. On ne connaît pas le profil des futurs habitants et les gens de la ville cherchent le bien-être de la campagne avec toutes les commodités de la ville.

La Présidente le remercie pour cette prise de parole, ses explications et le travail fait avec cœur. Elle ajoute que nous mettons, tous, du cœur dans notre engagement, apprenons tous les uns des autres, faisons de notre mieux pour que les intérêts communs priment et notre engagement, à chacun, mérite d'être reconnu et salué, surtout en cette fin de législature.

Elle souligne que la Cofin peut maintenir les amendements proposés ou y renoncer ou renoncer à une partie.

Elle indique encore une fois la procédure de vote concernant les amendements : chaque amendement sera voté séparément et ensuite le vote se portera sur le Préavis municipal amendé dans ses Conclusions ou, si amendements refusés, tel que présenté par la Municipalité.

Monsieur Gaddiel Schweizer, Conseiller communal, remercie pour toutes les informations et explications de la part de Monsieur Wulliëns et il demande si finalement on peut voter ?

Monsieur Guillaume Bultez, Conseiller communal, pose la question, au cas où le Conseil n'a pas la capacité de voter sur ledit préavis municipal ce soir, s'il est possible de visiter un chemin qui a été réfectionné pour voir son état de finition ; ainsi cela permettrait de voir si le projet de réfection permet son utilisation par les piétons et la circulation des vélos ?

Monsieur Rémy Wulliëns, Municipal, répond qu'après lecture des Rapports et discussion avec les Membres de la Commission et la Présidente, la Municipalité a décidé de maintenir son Préavis car il est conforme. On peut différer, mais le risque est de se trouver dans la période des moissons (fermeture des chemins, pas d'accès). Le chemin du Châtelard a des crevasses qui font 40 cm de profond sur 30 cm de large...il n'est pas possible de le laisser dans cet état (causes d'accident).

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller communal, propose une suspension de séance pour permettre à la CoFin de décider si elle veut apporter des modifications à son rapport à la suite des explications détaillées du Municipal, Monsieur Wulliëns.

La Présidente accepte la demande de suspension de la séance pour un période d'un quart d'heure.

Elle rappelle à l'ordre et demande la reprise de la séance. Elle passe la parole à la CoFin.

Monsieur Hervé Moine, Président de ladite Commission, rapporte la décision de la CoFin : elle abandonne les propositions d'amendements et demande au Conseil d'accepter les Conclusions du Préavis municipal.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente soumet au vote les conclusions dudit préavis municipal, soit :

- Acceptez-vous d'adopter le préavis municipal N°7/2025,
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réfection des chemins agricoles des Chises, des Rippes et du Châtelard,
- D'allouer à la Municipalité un montant de CHF 150'000. -
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou en cas de besoin d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'un institut financier de la place.

Résultat du vote : Le préavis municipal N°7/2025 est accepté tel que présenté avec :

Voix : 26 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

La Présidente donne décharge à la CoFin et à la Commission ad hoc et les remercie pour leur travail.

Elle demande que la secrétaire prenne note de l'abandon des amendements proposés par la CoFin et qu'un extrait de procès-verbal soit joint au rapport pour confirmer la décision du Conseil communal.

5. RAPPORTS SUR LE « PRÉAVIS MUNICIPAL N°8/2025 – RÉFECTION DES COUVERTS DES FONTAINES DE LA LAITERIE ET DE LA MAISON DE COMMUNE ».

a) Rapport de la Commission des Finances :

Madame Anne Grugger, Membre et rapportrice de ladite Commission donne lecture dudit rapport.

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

b) Rapport de la Commission ad hoc :

Monsieur Stéphane Schmidt, Président et Rapporteur de ladite Commission donne lecture dudit Rapport.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote les Conclusions dudit Préavis municipal, soit :

- Acceptez-vous d'adopter le préavis municipal 8/2025,
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des couverts et des bassins des fontaines de la Laiterie et de la Maison de Commune,
- D'allouer à la Municipalité un montant de CHF 68'000.-,
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou en cas de besoin d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'un institut financier de la place.

Résultat du vote : Le préavis municipal N°8/2025 est accepté tel que présenté avec :

Voix : 26 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

La Présidente donne décharge à la CoFin et à la Commission ad hoc et les remercie pour leur travail

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Le Syndic est excusé.

Madame Teodora Laurent est excusée.

Monsieur Rémy Wulliens avise que l'installation des « *Autorités communales* » prévue initialement le 16 juin 2029 a été reportée à la demande de la préfecture et aura lieu le :

Mardi 23 juin 2029 à 18 heures, à la Maison de Commune.

Il demande si le Bureau du Conseil, qui est en charge de l'organisation, peut envoyer un courrier ?

La Présidente répond que la Secrétaire fait le nécessaire et ledit courrier vous parviendra en temps voulu avec les détails du déroulement de cette séance.

Monsieur Rémy Wulliens présente 4 points concernant les routes (DGMR) :

- La Municipalité a rencontré la DGMR pour la mise aux normes et la transformation de l'arrêt du bus de l'Institution/hôpital ; l'avant-projet leur a été présenté et il a été bien accueilli. Lors du prochain Conseil le projet vous sera présenté, voir la mise à l'enquête. Une demande d'exemption a été demandée pour passer en procédure LATC qui a été acceptée.
- A la suite de demandes de parents d'élèves, qui transitent du chemin du Moulin Martinet pour se rendre à l'école ou à la place de jeux, de sécuriser la traversée de la partie gauche et droite de la route au niveau de la cave de la Famille Rossier, la Municipalité va mettre en place des panneaux « Attention enfants » et un marquage au sol (triangle).
La Municipalité a reçu l'autorisation de procéder à ces travaux.
- Circulation au Moulin de La Vaux : les meuniers se plaignent de gros problèmes de vitesses, de comportement inadéquat et autres, des conducteurs pressés qui passent par leur cour et qui posent des problèmes de parking, de travail. Vu la situation, il n'est pas possible de mettre un panneau trente à l'heure dans une zone industrielle et il n'y a pas assez d'habitations pour poser un panneau de limite de vitesse (comme dans un village). Rendez-vous a eu lieu sur place pour trouver une solution ; peut-être qu'au prochain Conseil la Municipalité pourra vous donner des nouvelles
- Vieille Route de l'Etraz : l'inspecteur qui a participé à l'étude de cette situation, à la mise en place des mesures provisoires, a pris sa retraite et le nouvel inspecteur de la signalisation n'a pas encore étudié le dossier ; il ne pouvait répondre quant à la suite à donner sur le fait que les mesures que l'on devait leur donner ont été sabotées (dommages-vandalisme du matériel).

La Municipalité reste en attente de la réponse de la DGMR pour la Vieille Route de l'Etraz ainsi que pour le Moulin de La Vaux.

Il annonce également qu'il y a un deuxième radar pédagogique qui fonctionne depuis une dizaine de jours. Monsieur Denis Delapierre a monté deux nouveaux sites, soit à la Route d'Etoy (dans l'autre sens) et au Chemin de Renolly, direction du stand de tir.

Madame Cathy Zanola Rossier :

- Rappelle qu'il a été évoqué dans un « Tout ménage » les vélos *Broum !* qui sont actuellement en fonction ; pour ceux qui ont l'application CHF 10.- sont offerts. Elle souhaite que ces vélos continuent à être utiles et bien utilisés ; les jeunes l'utilisent bien et elle espère que le mouvement va s'élargir dans la population, en général.
- Concernant la journée « Coup de balai » du 21 mars, celle-ci sera différente des années précédentes. Ecorecyclage fait une nouvelle signalétique pour améliorer le tri des déchets au niveau de la population. Cette journée, de 11 heures à 15 heures, sera un peu festive avec des animations pour petits et grands ; elle encourage les citoyennes et citoyens à y participer
- Comme indiqué également dans le tout ménage, elle cherche des personnes pour venir assister, aider les Séniors à utiliser les nouvelles technologies.

Monsieur Willy Favre informe que la Municipalité a assermenté un nouveau contrôleur en sus pour la surveillance des places de stationnement. Le but n'est pas de faire de l'argent mais de donner à chacun la possibilité d'utiliser les places disponibles.

La Présidente remercie la Municipalité pour ces informations et propose de passer au point 7.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Monsieur Denis Delapierre, Conseiller communal, avise que les places de parcs au cimetière ont aussi besoin d'un peu d'entretien et demande s'il est possible de faire quelque chose en même temps que la réfection des chemins ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que c'est une très bonne idée. Il ne cache pas qu'il avait pensé que si les divers et imprévus de CHF 10'000.- prévu pour les chemins n'étaient pas utilisés, ils pourraient servir pour refaire le chemin qui mène au cimetière. Mais il préfère attendre que le chantier du battoir soit terminé, que Swisscom ait posé son mât pour la 5G et Romande Energie doit encore faire des fouilles.

Madame Anja Nusslé, Conseillère communale, pose une question à propos de la sonnerie de l'école. Elle souligne que celle-ci ne fonctionne plus, ou pas tous les jours, depuis l'automne dernier. Est-ce que quelque chose est prévu prochainement ?

La Municipalité est surprise car elle n'est pas informée.

Madame Nusslé précise qu'elle en a parlé à la Municipale en charge, Madame Teodora Laurent ! Elle informe que les institutrices en ont également parlé plusieurs fois. Madame Nusslé trouve dommage si des parents viennent à se plaindre.

Monsieur Denis Delapierre explique qu'il a essayé de réparer, mettre à jour, mais cette horloge/sonnerie est ancienne et qu'il serait temps de la moderniser.

La Présidente demande à la Municipalité qu'elle soumette le problème à la Municipale en charge.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente présente au nom du Conseil communal ses condoléances à Monsieur Willy Favre, Municipal, ainsi qu'à Monsieur Jean-Frédéric Favre, Conseiller communal, pour la perte de la Maman de Monsieur le municipal. Elle demande une minute de silence.

La Présidente remercie l'Assemblée et informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée pour le

Mercredi 20 mai 2026 à 20h15, à la Maison de Commune.

Clôture :

- La Présidente clôt la séance du Conseil communal à 21h48.

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone